

Table des matières

Axe 1. « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »	3
ACTION N°1.1 : Mise en place d'une démarche « d'informatique verte » : Limiter l'usage du papier.....	4
ACTION N°1.2 : Promotion et mise en œuvre de la charte d'achat durable et solidaire	6
ACTION N°1.3 : Promotion de l'eau du robinet.....	8
ACTION N°1.4 : Favoriser le don des matériels informatiques	10
Axe 2. « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »	12
ACTION N°2.1 : Plan global de communication grand public	13
ACTION N°2.2 : Mise en place d'un défi territorial.....	15
ACTION N°2.3 : Promouvoir et soutenir les événements éco-responsables.....	16
Axe 3. « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »	18
ACTION N°3.1 : Mise en place de la tarification incitative	19
ACTION N°3.2 : Communiquer sur les coûts notamment en valorisant la matrice « Comptacoût® ».....	21
Axe 4. « Lutter contre le gaspillage alimentaire »	22
ACTION N°4.1 : Soutenir le développement de restaurations scolaires communales plus durables grâce à la lutte anti-gaspillage alimentaire et au compostage de proximité	23
ACTION N°4.2 : Recenser et valoriser des actions inspirantes menées par les communes ou les autres acteurs du territoire (table de dons, etc.)	25
Axe 5. « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »	27
ACTION N°5.1. a : Le compostage partagé	28
ACTION N°5.1. b : Le compostage individuel	30
ACTION N°5.2 : Promotion du jardinage durable	32
Axe 6. « Augmenter la durée de vie des produits »	33
ACTION N°6.1 : Promotion de la réparation	34
ACTION N°6.2 : Mise en place et promotion de zones de réemploi notamment dans les déchèteries	35
Axe 7. « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »	37
ACTION N°7.1 : Expérimentation du dispositif « Oui pub ».....	38
Axe 8. « Réduire les déchets des entreprises »	40

ACTION N°8.1 : Promotion et diffusion des « Eco-défis » de la CCI.....	41
ACTION N°8.2 : Promotion et diffusion le label « Répar'acteur » de la CMA.....	43

Axe 1. « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »

ACTION N°1.1 : Mise en place d'une démarche « d'informatique verte » : Limiter l'usage du papierGisement impacté

Papiers graphiques

Public cible :

TCM et Communes (hors Seine-Barse)

Contexte :

Nos collectivités sont encore de grosses productrices de papier. Cela a un coût pour la collectivité à l'achat mais aussi pour la collecte et le traitement.

De plus, la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte a supprimé l'exonération de la contribution environnementale pour tous les papiers imprimés pour les besoins d'une obligation de service public à partir du 1er janvier 2017. Ainsi tous les donneurs d'ordre, qui diffusent des papiers imprimés, sont tenus de les déclarer auprès de l'éco-organisme agréé, Citéo, et de payer une contribution environnementale de 60 € HT la tonne.

ObjectifsQuantitatifs :

- Réduction de 50% de la quantité de papiers produits au sein des collectivités
- Augmentation des démarches dématérialisées

Qualitatifs :

- Meilleure prévention et gestion des papiers de bureau

Description de(s) sous-action(s)

Sensibiliser les agents et les élus de nos collectivités à limiter le recours à l'usage du papier.

Développer la démarche « d'informatique durable » afin de mettre en œuvre des moyens techniques permettant de limiter le recours à l'usage du papier

- Formations des agents des collectivités via le CNFPT :
 - ⇒ « L'intégration de la performance énergétique dans les systèmes d'information de la collectivité » (Code SXH0E), l'objectif est d'identifier et expliquer les concepts, définir une politique Green IT (informatique verte) et proposer les actions à mettre en œuvre pour une meilleure utilisation des ressources informatiques et énergétiques de la collectivité.

Dématérialisation de l'ensemble des documents et des démarches administratives.

Décliner des actions concrètes de réduction des déchets en suivant des indicateurs précis de changement (ex : Supprimer le jetable, réduire la consommation de papier de bureau, favoriser le réemploi).

Déployer et adapter les solutions trouvées.

Soutenir les agents déjà sensibles voire très actifs.

Valoriser les efforts réalisés vers le grand-public.

<u>Indicateurs</u>	- Nombre de formation suivie			
	- Réduction des achats/consommation de papier (indicateur à construire)			
	- Nombre de documents et démarches dématérialisés			
	- Nombre d'impressions évitées			
	- Nombre d'agents sensibilisés			
	- Nombre d'élus sensibilisés			
<u>Animateur(s) :</u>				
- Troyes Champagne Métropole : ⇒ Direction des services informatiques ⇒ Direction du développement durable ⇒ Service prévention et gestion des déchets ⇒ Moyens généraux				
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u>		<u>Rôle(s) :</u>		
- Troyes Champagne Métropole : ⇒ DGS, DGA, DRH, DSI, DIR COM et Direction du développement durable - Communes,		- Sensibilisation des agents de TCM - Sensibilisation des élus - Définition des moyens techniques et financiers		
<u>Calendrier :</u>				
- Bilan des consommations de papiers 2022 / 2023 - Définition des actions opérationnelles à partir de 2023 - Dérouler des actions de mi-2023 à 2028				
Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.25	A définir en fonction des solutions retenues	
	Année 2	0.25		
	Année 3	0.25		
	Année 4	0.25		
	Année 5	0.25		
	Année 6	0.25		
<u>Subventions Existantes</u>				
<u>Evaluation initiale :</u>		<u>Gisement d'évitement :</u>		
Coût : € € € Potentiel d'évitement en T :  Nombre d'agents touchés : 		Réduction de 50% des déchets papiers au sein de la collectivité		
<u>Score de priorisation :</u> Priorité 7 (Enjeux : + - Accessibilité : ++)				

ACTION N°1.2 : Promotion et mise en œuvre de la charte d'achat durable et solidaire	
<u>Gisement impacté</u>	Les déchets générés par la Troyes Champagne Métropole dans le cadre de l'exercice de ses compétences et sein de son organisation.
<u>Public cible :</u>	TCM et Communes (hors Seine-Barse)
<u>Contexte :</u> La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, en commun avec la ville de Troyes, a adopté en avril 2021, une charte d'achat public notamment en faveur du développement durable. La rédaction de la charte a été le moyen de formaliser, par écrit, les démarches en matière de développement durable de TCM. La mise en œuvre de cette charte permet d'accompagner la modernisation du marché local des fournisseurs et prestataires dans leur capacité à répondre aux nouvelles exigences du développement durable et à guider les différents partenaires dans la définition leurs besoins, des cahiers des charges et des critères de sélections des fournisseurs et prestataires. Pour atteindre ces objectifs, la charte contient 7 engagements : 1. Améliorer la connaissance du monde des entreprises 2. Développer l'expérimentation et la pratique de l'achat « responsable » 3. Pérenniser les clauses d'insertion sociale 4. Faciliter l'achat « responsable » lors du recours aux marchés publics sans procédures de publicité et de mise en concurrence 5. Engager une réflexion sur les contrats globaux de performance 6. Etudier davantage l'opportunité d'autoriser les variantes 7. Augmenter le temps de réponse des entreprises La charte est amenée à s'enrichir dans le temps, à la suite de retour d'expériences des différents acteurs.	
<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> • 100% des services utilisant la charte pour rédiger leurs marchés. <u>Qualitatifs :</u> • Meilleure appréhension de la thématique du développement durable et notamment de la prévention des déchets.
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	Développer la politique d'achats durables engagée par TCM pour viser des pratiques générant moins de déchets Adoption de la charte d'achat responsable et solidaire Promotion et diffusion de la charte à l'ensemble des services de TCM Former les agents et les élus à l'utilisation de la charte d'achat durable et solidaire. Analyser des marchés systématiquement à l'aune de la charte.
<u>Indicateurs</u>	Nombre d'agents sensibilisés Nombre de marchés ayant utilisés et suivi la charte.
<u>Animateur(s) :</u> Troyes Champagne Métropole • Service marché public • Direction du développement durable	
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u> Troyes Champagne Métropole • Service marché public • Direction du développement durable	<u>Rôle(s) :</u> • Sensibilisation des agents TCM • Sensibilisation des élus • Définition des moyens techniques et financiers

Calendrier :

- Adoption (avril 2021) de la charte d'achat responsable et solidaire
- Depuis 2021, analyser des marchés systématiquement à l'aune de la charte
- 2021/2023 : Promotion et diffusion de la charte à l'ensemble des services de TCM

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.10	/	/
	Année 2	0.10	/	/
	Année 3	0.10	/	/
	Année 4	0.10	/	/
	Année 5	0.10	/	/
	Année 6	0.10	/	/

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :



Gisement d'évitement :

Réduction entre 5% et 10% des déchets produits par la collectivité

Score de priorisation : Priorité 5 (Enjeux : ++ - Accessibilité : ++)

ACTION N°1.3 : Promotion de l'eau du robinet

Gisement impacté

- Collecte emballages recyclables
- Emballages recyclables dans les OMr
- Verre

Public cible :

TCM et Communes (hors Seine-Barse)

Contexte : La loi AGECE, s'inscrit dans la volonté de réduire considérablement la production de déchets à la source, et notamment de bouteilles en plastique. Depuis 2021, la distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public ou dans les locaux professionnels est interdite.

Ainsi TCM souhaite être exemplaire et aller plus loin que le simple fait d'enlever les bouteilles en plastique. TCM souhaite promouvoir l'eau du robinet au sein de son administration. En effet, lors des ateliers de concertation, il a été jugé nécessaire de « redonner confiance » en l'eau du robinet.

Objectifs

Quantitatifs :

- Zéro bouteille jetable (plastique et/ ou verre) utilisée.
- Utilisation systématique de bouteille en verre « Eau de Troyes » lors de réunions et manifestations
- 50% des agents utilisant une gourde ou une tasse pour boire de l'eau

Qualitatifs :

- Regains de confiance en la qualité de l'eau du robinet
- Meilleure appréhension de la thématique
- Adoption des « bons réflexes » aussi bien sur le lieu de travail, qu'au domicile.

Description de(s) sous-action(s)

Intégration dans les marchés publics du « 0 bouteille jetable »

Achat de carafes pour les réunions et événements

Sensibilisation des agents en charge de la mise en place des salles et du service le cas échéant

Sensibilisation des élus

Indicateurs

Nombre d'agents sensibilisés

Nombre d'élus sensibilisés

Nombre de bouteilles évitées

Animateur(s) :

→ Troyes Champagne Métropole

⇒ Service marché public

⇒ Service prévention et gestion des déchets

Partenaire(s) et relais à mobiliser

- Troyes Champagne Métropole (service informatique, etc.)
- Communes,

Rôle(s) :

- Sensibilisation des agents TCM
- Sensibilisation des élus

SDDEA	Définition des moyens techniques et financiers
---	--

Calendrier :

- 2022 : Intégration dans les marchés publics du « 0 bouteille jetable » (lien à réaliser avec la Charte achat durable)
- 2023 : Achat de carafes pour les réunions et évènements
- 2023/2024 : Sensibilisation des agents en charge de la mise en place des salles et du service le cas échéant
- 2023/2024 : Sensibilisation des élus

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.1	/	/
	Année 2	0.1	3000 €	/
	Année 3	0.1	/	/
	Année 4	0.1	/	/
	Année 5	0.1	/	/
	Année 6	0.1	/	/

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T : 

Nombre de foyers mobilisés : 

Gisement d'évitement :

A déterminer

Score de priorisation : Priorité 4 (Enjeux : + - Accessibilité : +++)

ACTION N°1.4 : Favoriser le don des matériels informatiques	
<u>Gisement impacté</u>	Les déchets générés par les collectivités dans le cadre de l'exercice de leurs compétences et sein de leurs organisations.
<u>Public cible :</u>	TCM et Communes (hors Seine-Barse)
<u>Contexte :</u> Les collectivités renouvellent régulièrement leurs matériels informatiques (PC, Téléphones, etc.) Les matériels trop obsolètes sont directement repris et envoyés dans les filières de recyclages adaptés. Cependant, certains matériels pourraient être réutilisés et connaître une deuxième vie, tout en veillant à la qualité des matériels informatiques.	
<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> • Valoriser les matériels informatiques méritant une deuxième vie
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	Recensement des dispositifs existants de dons de matériels en fin de vie
	Analyse des dispositifs existants de dons de matériels en fin de vie ⇒ Réalisation d'une veille,
	Etude et définition d'une méthodologie pour définir les matériels pouvant faire l'objet d'une réutilisation ⇒ Création d'une grille d'analyse ⇒ Liste de personnes / savoirs ressources ⇒ Etc.
	Etudier la mise en place d'une bourse aux dons : - Recensement des besoins des entreprises et collectivités renouvellement leurs parcs informatiques et particuliers - Recensement (associations, écoles, etc.)
<u>Indicateurs</u>	Nombre de participants
	Nombre de matériels réutilisés
	Autres indicateurs à définir.
<u>Animateur(s) :</u> → Troyes Champagne Métropole ○ Direction des services informatiques ○ Développement économique ○ Service prévention et gestion des déchets	
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u> • Troyes Champagne Métropole (service informatique, etc.) • Communes, • CCI/CMA	<u>Rôle(s) :</u> • Sensibilisation des agents communaux • Sensibilisation des élus • Définition des moyens techniques et financiers

Calendrier :

- 2023 : Recensement des dispositifs existants de dons de matériels en fin de vie et analyse des dispositifs existants de dons de matériels en fin de vie (veille, etc.)
- 2024 : Etude et définition d'une méthodologie pour définir les matériels pouvant faire l'objet d'une réutilisation (Création d'une grille d'analyse, Liste de personnes / savoirs ressources, etc.)
- 2025 : Etudier la mise en place d'une bourse aux dons, recensement des besoins des entreprises et collectivités renouvellement leurs parcs informatiques et particuliers, recensement (associations, écoles, etc.)

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0	/	/
	Année 2	0.20	/	/
	Année 3	0.20	/	/
	Année 4	0.20	/	/
	Année 5	0.20	5 000€	/
	Année 6	0.20	5 000€	/

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :



Gisement d'évitement :

Atteindre 5% de réemploi des matériels informatiques au sein de la collectivité

Score de priorisation : Priorité 7 (Enjeux : + - Accessibilité : ++)

**Axe 2. « Sensibiliser
les acteurs et
favoriser la visibilité
de leurs efforts en
faveur de la
prévention des
déchets »**

ACTION N°2.1 : Plan global de communication grand public	
<u>Gisement impacté</u>	Tous
<u>Public cible :</u>	Tous les habitants de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse) Les touristes en séjour sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
<u>Contexte :</u>	L'accompagnement au changement passe d'abord par une bonne information (visible, compréhensible, facilement accessible, adaptée, renouvelée). Afin de palier au déficit de compréhension sur le concept de prévention/réduction des déchets encore confondu avec les questions de propreté et de recyclage, il est nécessaire d'agir bien en amont et d'inciter les habitants à consommer différemment pour produire moins de déchets. TCM souhaite adapter sa communication pour donner des « clefs » très concrètes permettant de passer du « comprendre » au « faire ». Ce constat est aussi celui des études menées sur les approches comportementales des politiques publiques. Les citoyens ont besoin d'être accompagnés, guidés de façon régulière par des tutoriels par exemple, ou par des « nudges » ou « coups de pouces personnalisés ». On s'aperçoit aussi que les gens changent leurs habitudes par effet de mimétisme social (faire comme son voisin)
<u>Objectifs</u>	<u>Général :</u> • Elaborer une stratégie de communication efficace et pérenne pour accompagner le PLPDMA
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	Elaborer une stratégie de communication qui valorise les objectifs du programme : - Réduire la production de déchets de 15% d'ici fin2027 - Mise en place d'un guide pragmatique sur la prévention des déchets afin de donner aux habitants des conseils pour réduire les déchets : - o Mise en avant les critères d'achat, - o Les bénéfices induits par l'adoption de ces gestes, - o Communiquer sur les chiffres clés de chaque geste, - Mise en place d'articles informant sur les pratiques de la prévention des déchets avec : - o Mise en valeur d'exemples existants sur le territoire, - o Valorisation d'acteurs locaux et d'outils existants (cococouche®, Day by Day®, Emmaüs, Aurore, Kantinetik, le rucher, etc.), Valoriser les témoignages d'habitants engagés (Intégration de la thématique « prévention des déchets » aux anciens Défis Familles Zéro déchets et à énergie positive, etc.) - Identification des résistances au changement et en rassurant sur les craintes - Identifier et mobiliser les acteurs relais Réalisation de différents moyens de communication : réseaux sociaux, vidéos, publicité cinématographique, affiches, flyers, etc. Création d'un forum biannuel promouvant les solutions « 0 déchet » et alternatives pour « Réduire ses déchets. (Stand, ateliers, table ronde, etc.) Réaliser des supports spécifiques à destination des touristes séjournant sur notre territoire. Mettre en œuvre des actions à destination des touristes (exemple : promotion des acteurs locaux de l'économie circulaire, etc.). Réalisation d'un plan de communication sur les 6 ans.

<u>Indicateurs</u>	Nombre de publications			
	Nombre de forum réalisé			
	Nombre de personnes sensibilisées			
	Nombre de touristes sensibilisés.			
	Connaissance des gestes de prévention (sondage)			
	Mise en œuvre des gestes de prévention (sondage)			
<u>Animateur(s) :</u>				
- Troyes Champagne Métropole : ⇒ Direction de la communication, direction du développement durable				
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u>			<u>Rôle(s) :</u>	
- Service Communication de la Ville de Troyes - Services des communes			- Sensibilisation des agents communaux - Définition des moyens techniques - Informers, communiquer	
<u>Calendrier :</u>				
Sur toute la durée du déploiement du PLPDMA avec renforcement lors du lancement des actions ou événements				
Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.5	10 000€	/
	Année 2	0.5	10 000€	/
	Année 3	0.5	10 000€	/
	Année 4	0.5	10 000€	/
	Année 5	0.5	10 000€	/
	Année 6	0.5	10 000€	/
<u>Subventions Existantes</u>				
<u>Evaluation initiale :</u>			<u>Gisement d'évitement :</u>	
Coût : € € € Potentiel d'évitement en T :  Nombre de foyers mobilisés : 			Diminution entre 12% et 15% sur les tonnages OMR.	
<u>Score de priorisation :</u> Priorité 3 (Enjeux : +++ - Accessibilité : ++)				

ACTION N°2.2 : Mise en place d'un défi territorial

Gisement impacté : Tous

Public cible : Tous les habitants de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse)

Contexte : Afin de créer une émulation au sein des territoires, des défis territoriaux seront proposés. L'objectif est (outre la réduction des déchets) de motiver les habitants des territoires par un gain financier ou matériel qui seraient réinvestis sur les territoires dans des équipements publics par exemple.

Objectifs

Quantitatifs :

- Réduire d'au moins 10% le gaspillage alimentaire des familles participantes,
- Réduire de 15% le volume d'OMR des familles participantes
- Augmenter de 50% le nombre de foyers participants au compostage

Qualitatifs :

- Motiver les habitants,
- Proposer aux usagers participant une forme de reconnaissance,
- Valoriser les habitants mettant en œuvre des écogestes quotidiens et favoriser le passage à l'acte des habitants

Description de(s) sous-action(s)

Définition des territoires,

Définir les modalités du défi et les gains (règlement),

Mobiliser les territoires.

Animation du défi

Indicateurs

Tonnage

Nombre de familles postulant et participant à la démarche

Animateur(s) :

- Troyes Champagne Métropole,

Partenaire(s) et relais à mobiliser

- Troyes Champagne Métropole,
- Relais territoriaux,
- Communes,
- Habitants,

Rôle(s) :

- Animation du défi,
- Mobilisation des territoires,
- Relais de communication,

Calendrier : Action annuelle à partir du deuxième semestre 2023

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.5	/	/
	Année 2	0.5	15 000€	/
	Année 3	0.5	15 000€	/
	Année 4	0.5	15 000€	/
	Année 5	0.5	15 000€	/
	Année 6	0.5	15 000€	/

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : €€€

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :



Gisement d'évitement :

Pour les foyers participants :

Diminution entre 12% et 15% sur les tonnages OMR.

Score de priorisation : Priorité 7 (Enjeux : + - Accessibilité : ++)

ACTION N°2.3 : Promouvoir et soutenir les évènements éco-responsables.Gisement impacté

- Emballages à usage unique
- Déchets alimentaires
- Documents de communication

Public cible :

- Services évènementiels des communes et de TCM
- Organismes d'évènements (hors services des collectivités)
 - o Associations
 - o Particuliers (salles des fêtes)
 - o Professionnels

Contexte :

Le territoire de Troyes Champagne Métropole accueille de nombreux évènements (festifs, culturels ou sportifs) qui amènent les habitants et les touristes à se réunir, à se rencontrer, à partager des expériences.

Ces évènements sont aussi l'occasion de mettre en valeur les ressources et les talents du territoire. Ils sont un outil de communication des valeurs locales. Mais ces évènements génèrent de grandes quantités de déchets : déchets d'emballages, déchets alimentaires, documents de communication, goodies, éléments de décoration, etc.

Les services de TCM et des collectivités sont sollicités pour soutenir l'organisation d'évènements à travers l'autorisation d'occupation du domaine public, le prêt de matériel (services évènementiels des communes et service de gestion des déchets du TCM).

Dans le cadre de ces sollicitations TCM et les communes sont en mesure de devenir prescriptrices de pratiques plus vertueuses.

ObjectifsGénéral :

Promouvoir activement l'éco-conception des évènements sur le volet déchet.

Description de(s)
sous-action(s)

Recensement des événements, des besoins et des dispositifs existants pour rendre les événements plus vertueux, partage des éventuelles chartes existantes.

Créer ou mettre à jour les outils de sensibilisation à l'éco-conception des événements (le guide de bonnes pratiques)

Présenter le guide / charte (reste à définir) aux élus, puis aux services évènementiels des communes

Proposer des séances de sensibilisation/formation

Concevoir une charte d'engagement à laquelle faire adhérer les créateurs d'évènements, assurer la diffusion de cette charte auprès de l'ensemble des communes

Promouvoir ce dispositif auprès des créateurs d'évènements intervenant sur notre territoire

Réfléchir à une politique d'éco-conditionnalité des soutiens et subventions pour favoriser les événements conçus pour produire peu de déchets

<u>Indicateurs</u>		Nombre d'évènements éco-conçus /éco-responsable		
<u>Animateur(s)</u> : Troyes Champagne Métropole,				
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u>		<u>Rôle(s)</u> :		
Services Troyes Champagne Métropole, • Service Communication • Direction de l'évènementiel, l'Environnement, • Direction des Sports • Direction de la communication • Communes		Mise en place administrative et technique Informer, communiquer		
<u>Calendrier</u> :				
• 2023 : Recensement des événements, des besoins et des dispositifs existants pour rendre les événements plus vertueux, partage des éventuelles chartes existantes. • 2024 : Création d'une charte mutualisant le cas échéant les retours d'expériences • 2025 : Promotion et diffusion de la charte				
Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.10	/	/
	Année 2	0.10	/	/
	Année 3	0.10	/	/
	Année 4	0.10	5 000€	/
	Année 5	0.10	/	/
	Année 6	0.10	/	/
<u>Subventions Existantes</u>				
<u>Evaluation initiale</u> :		<u>Gisement d'évitement</u> :		
Coût : € € € Potentiel d'évitement en T :  Nombre de foyers mobilisés : 		A définir		
<u>Score de priorisation</u> : Priorité 5 (Enjeux : ++ - Accessibilité : ++)				

**Axe 3. « Utiliser les
instruments
économiques pour
favoriser la
prévention des
déchets »**

ACTION N°3.1 : Mise en place de la tarification incitative

<u>Gisement impacté</u>	Ordures ménagères
<u>Public cible :</u>	Tous les habitants de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse)

Contexte :

La mise en œuvre de la tarification incitative a pour objectif de tarifier la collecte des ordures ménagères (ou d'autres flux) en fonction de la quantité de déchets produits (volume ou poids). Les modalités de mise en œuvre seront issues de l'étude de faisabilité de mise en œuvre de la tarification incitative en cours.

<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> • Limiter la production d'ordures ménagères résiduelles (- 15%) • Augmenter la part des déchets triés et valorisés <u>Qualitatifs :</u> • Diminution de la production de déchets OMR (et autres flux ?), • Mettre en place une tarification incitative afin de responsabiliser l'usager • Améliorer la qualité de tri
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	Réalisation d'une étude de faisabilité / préfiguration de la tarification incitative. Consultation et échanges avec les élus. Définition d'une méthodologie précise pour le déploiement : - Mise en place en fonction d'un zonage technique. - Mise en place technique et administrative - 1ère zone : Tarification dites « à blanc » puis, tarification réelle en 2025.
<u>Indicateurs</u>	% de la population couverte par la tarification incitative.

Animateur(s) : Troyes Champagne Métropole,

<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u> • Service Communication de la Ville de Troyes • Services Troyes Champagne Métropole, • Service Communication	<u>Rôle(s) :</u> • Mise en place administrative et technique • Vulgariser, informer, communiquer
---	--

Calendrier :

- 2022/2023 : Réalisation et validation du Schéma directeur des déchets
- 2023 : Réalisation d'une étude de faisabilité / préfiguration de la tarification incitative.
- Mi -2023 : Consultation et échanges avec les élus.
- 2024 : 1ère zone : Tarification dites « à blanc »
- 2025 : Tarification réelle en 2025.

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	1		
	Année 2	1	45 000€*	
	Année 3	1		
	Année 4	1		
	Année 5	1		
	Année 6	1		

Correspond à l'étude de préfiguration

Subventions Existantes

<u>Evaluation initiale :</u> Coût : € € € Potentiel d'évitement en T :  Nombre de foyers mobilisés : 	<u>Gisement d'évitement :</u> Diminution entre 12% et 15% sur les tonnages OMR.
--	---

Score de priorisation : Priorité 3 (Enjeux : +++ - Accessibilité : ++)

ACTION N°3.2 : Communiquer sur les coûts notamment en valorisant la matrice « Comptacoût® »

Gisement impacté

-

Public cible :

Les usagers du service (hors Seine-Barse)

Contexte : Peu d'habitants connaissent le coût réel du service de collecte et de traitement des déchets ménagers. Aujourd'hui, l'information liée au coût par TCM est peu visible pour tout un chacun.

Objectifs

Quantitatifs :

- Produire un document de communication annuel sur le prix du service public d'élimination des déchets,

Qualitatifs :

- Informer les usagers du coût réel de la gestion et du traitement des déchets

Description de(s) sous-action(s)

- Réaliser le document valorisant la matrices « Comptacoût® »
- Diffuser le document
- Editer un document d'information permettant aux usagers du service de connaître le coût du service de collecte au moyen d'indicateurs simples :
 - o Coût global, coût à l'habitant, coût à la tonne, le tout décliné par flux.

Indicateurs

Nombre de communication réalisée

Animateur(s) :

- Troyes Champagne Métropole,

Partenaire(s) et relais à mobiliser

- Services Troyes Champagne Métropole,
- Service Communication

Rôle(s) :

- Mise en place administrative et technique
- Informer, communiquer

Calendrier :

Annuellement : 1^{er} trimestre

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.1	/	/
	Année 2	0.1	/	/
	Année 3	0.1	/	/
	Année 4	0.1	/	/
	Année 5	0.1	/	/
	Année 6	0.1	/	/

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :



Gisement d'évitement :

Difficile à estimer

Score de priorisation : Priorité 7 (Enjeux : + - Accessibilité : ++)

**Axe 4. « Lutter
contre le
gaspillage
alimentaire »**

ACTION N°4.1 : Soutenir le développement de restaurations scolaires communales plus durables grâce à la lutte anti-gaspillage alimentaire et au compostage de proximité

Gisement impacté Déchets alimentaires non carnés

Public cible : Structures de restaurations collectives (hors Seine-Barse)

Contexte :

Les objectifs nationaux de réduction du gaspillage en restauration collective ont été fixés par le Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, la loi transition énergétique pour la croissance verte, la loi Egalim.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un des grands enjeux de la prévention des déchets. Cette thématique incarne des valeurs fondamentales communes pour notre société. Ainsi, il apparaît essentiel de :

- Redonner de la valeur à ce que nous mangeons,
- Maîtriser les coûts pour proposer des systèmes alimentaires plus qualitatifs et plus durable
- Limiter la surconsommation des ressources et la production de déchets inutiles

Objectifs

Quantitatifs :

- Nombre de communes accompagnées
- Tonnages

Qualitatifs :

- Meilleure compréhension des enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Meilleure connaissance des techniques de compostage

Description de(s) sous-action(s)

Proposer un accompagnement adapté aux restaurants scolaires volontaires. Accompagnement issu de la veille et des réunions de retours d'expériences (action 4.2)

Définir la méthodologie d'accompagnement des restaurants scolaires

Réalisation d'un guide d'accompagnement et d'une grille d'analyse (audit) pour l'accompagnement des restaurants scolaires

Réalisation d'un guide d'animations à destination des professeurs

Création d'une campagne de communication pour « recruter » des restaurants scolaires

Création d'une campagne de communication pour valoriser les restaurants scolaires participants.

Instaurer des réunions d'échanges avec le conseil régional et le conseil départemental sur la thématique et les actions engagées dans les lycées et collèges sur le territoire de TCM.

Indicateurs

Nombre de collectivités participantes

Nombre de publications / communications

Nombre de restaurants scolaires accompagnés

Animateur(s) : Troyes Champagne Métropole et direction du développement durable

<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u> - Troyes Champagne Métropole, - Département, Région, Communes,		<u>Rôle(s) :</u> - Accompagnement des projets, - Sensibilisation et formation du personnel, - Mise en place de communication		
<u>Calendrier :</u> 2023 : Enquête 2ème semestre 2024 : Mise en place d'une stratégie d'accompagnement 2024/2025 : Accompagnement pour une année scolaire sur les six ans. 2024/2025 : Intervention du maître composteur de la collectivité.				
Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	/	/	/
	Année 2	0.5	/	/
	Année 3	0.5	10 000€	/
	Année 4	0.5	10 000€	/
	Année 5	0.5	10 000€	/
	Année 6	0.5	10 000€	/
<u>Subventions Existantes</u>				
<u>Evaluation initiale :</u> Coût : € € € Potentiel d'évitement en T :  Nombre de foyers mobilisés : 		<u>Gisement d'évitement :</u> A définir selon les caractéristiques des restaurants scolaires participants		
<u>Score de priorisation :</u> Priorité 6 (Enjeux : +++ - Accessibilité : +)				

ACTION N°4.2 : Recenser et valoriser des actions inspirantes menées par les communes ou les autres acteurs du territoire (table de dons, etc.)

Gisement impacté Déchets alimentaires

Public cible : Structures de restaurations collectives (hors Seine-Barse)

Contexte : Lors de la présentation de l'état des lieux à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, il a été noté que le type de déchets le plus important présent dans les ordures ménagères est les biodéchets. C'est pourquoi l'axe du gaspillage alimentaire a été choisi.

Par ailleurs, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose aux collectivités gérant un restaurant collectif d'engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela permet de réduire les pertes alimentaires et financières, mais aussi d'améliorer le comportement alimentaire des convives et la qualité des repas proposés.

Objectifs

Quantitatifs :

- Augmentation des restaurants scolaires mettant en œuvre des actions de réduction du gaspillage alimentaire,
- Nombre de participant aux réunions « Retours d'expériences »

Qualitatifs :

- Responsabiliser les restaurateurs collectifs,
- Sensibiliser les enfants et les accompagnants
- Meilleure connaissance des actions sur le territoire
- Un réseau actif et qualitatif

Description de(s) sous-action(s)

Réaliser une veille de toutes les pratiques des collectivités limitant le gaspillage alimentaire

Créer et organiser des sessions de « retours d'expériences » auprès des acteurs de la restauration scolaires collectives

Proposer et le cas échéant, réaliser un document de « bonnes pratiques »

Diffuser le document

Indicateurs

Nombre de collectivités participantes

A définir

Animateur(s) :

- Troyes Champagne Métropole,

Partenaire(s) et relais à mobiliser

- Troyes Champagne Métropole,
- Département, Région, Communes,

Rôle(s) :

- Accompagnement des projets,
- Sensibilisation et formation du personnel,
- Mise en place de communication

Calendrier :

→ Annuellement : 1^{er} trimestre

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.5	/	/
	Année 2	0.5	/	/
	Année 3	0.5	7 000€*	/
	Année 4	0.5	1 400€**	/
	Année 5	0.5	1 400€**	/
	Année 6	0.5	1 400€**	/

*Edition du document

** Relance éventuelle

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T : 

Nombre de foyers mobilisés : 

Gisement d'évitement :

A estimer

Score de priorisation : Priorité 2 (Enjeux : ++ - Accessibilité : +++)

**Axe 5. « Éviter la
production de
déchets verts et
encourager la
gestion de
proximité des
biodéchets »**

L'action n°5.1 est divisée en deux parties, la « a » pour le compostage partagé et la « b » pour le compostage individuel »

ACTION N°5.1. a : Le compostage partagé	
<u>Gisement impacté</u>	Déchets alimentaires non carnés Déchets verts (broyats, feuilles, etc.)
<u>Public cible :</u>	Les habitants du territoire (hors Seine-Barse)
<u>Contexte :</u> La collectivité propose depuis 2018 du matériel et un accompagnement des immeubles au compostage. 13 sites sont déjà équipés. La procédure d'équipement d'un site consiste à valider la faisabilité technique d'installation : présence d'espaces verts, motivation des habitants. Les référents sont formés aux bonnes pratiques du compostage collectif. Du broyat est fourni sur chaque site. 3 composteurs sont installés, le premier pour la matière sèche, le deuxième pour le processus de compostage et le troisième pour la maturation du compost. Une sensibilisation des habitants est réalisée lors de l'installation du site avec l'attribution de bioseaux et de matériel de brassage. Un suivi est réalisé auprès des référents avec une visite sur place.	
<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> • Permettre aux habitants d'un quartier, d'un immeuble, de composter leurs biodéchets, • Participer au tri à la source des biodéchets en milieu urbain, <u>Qualitatifs :</u> • Mettre en œuvre 10 sites de compostage partagé par an, • Eviter 100 T de biodéchets dans les ordures ménagères,
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	Multiplication des sites de compostage collectif (marché avec un prestataire externe),
	Communication renforcée pour informer les bailleurs et les habitants de cette possibilité,
	Mise en place de réunions de partage entre les bailleurs, copropriétés, habitants, afin de soulever les freins éventuels et d'échanger sur les pratiques.
<u>Indicateurs</u>	Nombre de collectivités participantes
	Nombre de cantines engagées dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
	Nombre d'écoles participants au compostage
<u>Animateur(s) :</u> Troyes Champagne Métropole, service Développement durable	
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u>	<u>Rôle(s) :</u>
• Troyes Champagne Métropole, • Bailleurs, Syndics, • Guides et Maîtres composteurs.	• Fourniture de matériel, formation et accompagnement, • Mobilisation des habitants, • Animation et suivi des sites.

Calendrier :

Déploiement et suivi sur les six ans.

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	1	53 000€*	40 000€
	Année 2	1.5	75 000€	60 000€
	Année 3	2	100 000€	80 000€
	Année 4	2	100 000€	80 000€
	Année 5	2	100 000€	80 000€
	Année 6	2	100 000€	80 000€

*Marché d'accompagnement,

**Montée en puissance et le déploiement du compostage partagé (lien loi AGECL – obligation de tri des biodéchets à la source)

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : €€€

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :



Gisement d'évitement :

Diminution entre 12% et 15% sur les tonnages OMR.

Diminution entre 5% et 10% sur les tonnages de déchets verts

Score de priorisation : Priorité 3 (Enjeux : +++ - Accessibilité : +++)

ACTION N°5.1. b : Le compostage individuel	
<u>Gisement impacté</u>	Déchets alimentaires non carnés Déchets verts (broyats, feuilles, etc.)
<u>Public cible :</u>	Les habitants du territoire (hors Seine-Barse)
<u>Contexte :</u> Selon l'ADEME et au regard de la caractérisation des ordures ménagères de 2018 sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, la part de déchets putrescibles pour les ménages, correspond à 30% du volume des ordures ménagères résiduelles. L'objectif fixé par la Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte est de « progresser dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation (...) avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ». Du côté européen, la Directive cadre déchets a été révisée et prévoit désormais l'obligation pour les Etats membres de mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 – soit deux ans avant l'obligation française.	
<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> • Encourager l'accessibilité au compostage individuel, • Accompagner les habitants au compostage. <u>Qualitatifs :</u> • Distribuer 600 composteurs individuels par an, • Éviter 200 T de biodéchets dans les ordures ménagères.
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	Dans la poursuite du travail réalisé depuis 2018, soit plus de 800 composteurs vendus, les actions de communication et de sensibilisation seront renforcées. La distribution des composteurs se poursuivra selon les modalités actuelles : livraison à domicile ou retrait aux permanences dans les locaux de la collectivité (Local bacs).
<u>Indicateurs</u>	Nombre de collectivités participantes
	Nombre de composteurs subventionnés
<u>Animateur(s) :</u> • Troyes Champagne Métropole, service Développement durable	
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u>	<u>Rôle(s) :</u> • Fourniture de matériel, • Formation, accompagnement.

Calendrier :

Déploiement et suivi sur les six ans.

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels* (investissement)
	Année 1	1	/	60 000€
	Année 2	1	/	80 000€
	Année 3	1	/	120 000€
	Année 4	1	/	120 000€
	Année 5	1	/	120 000€
	Année 6	1	/	120 000€

*Montée en puissance et le déploiement du compostage individuel (lien loi AGEC – obligation de tri des biodéchets à la source)

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : €€€

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :



Gisement d'évitement :

Diminution entre 12% et 15% sur les tonnages OMR.

Diminution entre 5% et 10% sur les tonnages de déchets verts

Score de priorisation : Priorité 3 (Enjeux : +++ - Accessibilité : +++)

ACTION N°5.2 : Promotion du jardinage durableGisement impacté Déchets de jardinPublic cible : Habitants de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse)Contexte :

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de la favorisation de la biodiversité, Troyes Champagne Métropole a émis le souhait de mettre en application du guide de plantations locales réalisé par le Syndicat DEPART dans le cadre du SCOT.

Ce guide est un réel outil pour la mise en œuvre des préconisations pour l'utilisation d'essences de plantations de haies ou arbustes et arbres. Dans le cadre de la prévention des déchets, l'idée est d'informer les habitants et de diffuser les techniques permettant la réduction des déchets (pousses lentes, conseils de tailles, etc.).

ObjectifsQuantitatifs :

- Plus d'essences à pousse lente installées dans les jardins et parcs
- Augmentation du nombre d'habitants prenant en compte les recommandations lors de leurs travaux paysagers.

Qualitatifs :

- Meilleure connaissance des techniques permettant de limiter et réduire les déchets de jardin.

Description de(s) sous-action(s)

Diffuser et faire connaître le guide des plantations locales réalisé par le syndicat DEPART

Indicateurs

Nombre de collectivités participantes

Nombre de guide téléchargé

Tonnage

Animateur(s) : Troyes Champagne Métropole,Partenaire(s) et relais à mobiliser

- Troyes Champagne Métropole,
- Guides et Maître composteur

Rôle(s) :

- Fourniture de matériel,
- Formation,
- Accompagnement.

Calendrier :

Annuellement : 1^{er} trimestre

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.2	/	/
	Année 2	0.2	/	/
	Année 3	0.2	7 000€	/
	Année 4	0.2	7 000€	5 000€
	Année 5	0.2	7 000€	5 000€
	Année 6	0.2	7 000€	5 000€

Subventions ExistantesEvaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :

Gisement d'évitement :

Diminution entre 5% et 10% sur les tonnages de déchets verts

Score de priorisation : Priorité 2 (Enjeux : ++ - Accessibilité : +++)

Axe 6.

**« Augmenter la
durée de vie des
produits »**

ACTION N°6.1 : Promotion de la réparation

Gisement impacté Déchets d'ameublement
D3E
Déchets de déchèterie

Public cible : Habitants de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse)

Contexte :

Le territoire de Troyes Champagne Métropole a une réelle dynamique associative autour de la thématique de la réparation (Repair'café, Cadracier, etc.)

En 2019, chaque habitant de TCM dépose en moyenne 114 kg/an d'objets et matériaux divers en déchèterie et 4kg. /hab./an finissent dans les ordures ménagères.

Ces objets et matériaux sont des ressources précieuses qu'il est parfois dommage d'envoyer en recyclage ou en élimination. Il est nécessaire d'informer les habitants des solutions existantes et de valoriser les professionnels et associations du territoire. (Lien à faire avec l'action 8.2)

ObjectifsQuantitatifs :

- Réduction des tonnages
- Augmentation des événements autour de la réparation et l'auto-réparation.

Qualitatifs :

- Encourager l'accessibilité à la réparation et à l'autoréparation,

Description de(s) sous-action(s)

Promouvoir la réparation et l'auto-réparation notamment via :

- Label professionnel « Répar'acteur » de la CMA
- Les ateliers d'autoréparation (Repair'café, ateliers solidaires, etc.)
- Les Repair'cafés proposés par l'éco-organisme

Indicateurs

Nombre de collectivités participantes

A définir, action principalement

Animateur(s) : Troyes Champagne Métropole,

Partenaire(s) et relais à mobiliser

- Troyes Champagne Métropole,
- CMA
- Association de réparation et d'auto-réparation
- Ecosystème

Rôle(s) :

- Accompagnement
- Information
- Animation de réseau

Calendrier : Annuellement : 1^{er} trimestre

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.2	/	/
	Année 2	0.2	/	/
	Année 3	0.2	7 000€	/
	Année 4	0.2	7 000€	/
	Année 5	0.2	7 000€	/
	Année 6	0.2	7 000€	/

Subventions ExistantesEvaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :

Gisement d'évitement :

Diminution entre 5% et 10% sur les tonnages de déchèteries (ameublement, D3E, loisirs)

Score de priorisation : Priorité 5 (Enjeux : ++ - Accessibilité : ++)

ACTION N°6.2 : Mise en place et promotion de zones de réemploi notamment dans les déchèteries

Gisement impacté Déchets d'ameublement
D3E
Déchets de déchèterie

Public cible : Habitants de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse)

Contexte :

En 2019, chaque habitant de la Métropole dépose en moyenne 114 kg/an d'objets et matériaux divers en déchetterie.

Ces objets et matériaux sont des ressources précieuses qu'il est parfois dommage d'envoyer en recyclage ou en élimination. Troyes Champagne Métropole collabore avec les acteurs déjà implantés sur le territoire notamment en mettant à disposition des caissons de réemploi sur le réseau de déchetteries pour valoriser les objets étant en bon état.

Ainsi, des espaces réemploi en déchetterie ont vu le jour en partenariat avec le foyer Aubeois (association Aurore).

Le réflexe « réemploi » doit encore progresser sur le territoire.

ObjectifsQuantitatifs :

- Réduction des tonnages collectés
- Augmentation de zone de réemploi

Qualitatifs :

- Encourager l'accessibilité au don et au réemploi,

Description de(s) sous-action(s)

- Etudier le renforcement de la mise en place de zones réemploi
- Réaliser une veille nationale de la mise en œuvre de zones de réemploi innovantes

Indicateurs

Nombre de zone de réemploi
Tonnage

Animateur(s) :

- Troyes Champagne Métropole,

Partenaire(s) et relais à mobiliser

- Troyes Champagne Métropole,
- Associations du réemploi

Rôle(s) :

- Accompagnement
- Information
- Animation de réseau

Calendrier :

Annuellement : 1^{er} trimestre

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.5	/	/
	Année 2	0.5	/	30 000€*
	Année 3	0.5	/	30 000€
	Année 4	0.5	/	30 000€
	Année 5	0.5	/	30 000€
	Année 6	0.5	/	30 000€

*Installation de zones de réemploi dans l'ensemble des déchèteries, dans le cadre de travaux de rénovation et de mise en place de nouvelles filières REP

Subventions Existantes

Evaluation initiale :

Coût : € € €

Potentiel d'évitement en T :



Nombre de foyers mobilisés :



Gisement d'évitement :

Diminution entre 5% et 10% sur les tonnages de déchèteries (ameublement, D3E, loisirs)

Score de priorisation : Priorité 5 (Enjeux : ++ - Accessibilité : ++)

**Axe 7. « Mettre en
place ou renforcer
des actions
emblématiques
favorisant la
consommation
responsable »**

ACTION N°7.1 : Expérimentation du dispositif « Oui pub »	
<u>Gisement impacté</u>	Papier graphiques
<u>Public cible :</u>	Habitants de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse et Feuges)
<u>Contexte :</u> La publicité peut constituer un levier pour accélérer la transition écologique en renforçant l'information et la prise de conscience mais surtout en orientant les comportements de consommation. Elle est aussi source de pollution et de gaspillage lorsque les supports publicitaires distribués ne sont pas souhaités par les consommateurs. Afin de tendre vers une publicité moins subie et de réduire le gaspillage, la loi Climat et résilience prévoit (article 21) une expérimentation OUI PUB afin de permettre aux citoyens de recevoir des imprimés publicitaires, seulement s'ils l'ont explicitement demandé en apposant une étiquette sur leur boîte aux lettres. Troyes Champagne Métropole est un des territoires retenus pour l'expérimentation en décembre 2021.	
<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> - Réduire de 15% les tonnages collectés de papiers <u>Qualitatifs :</u> - Tendre vers une publicité moins subie et de réduire le gaspillage,
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	- Évaluer les effets du « OUI PUB » (sur le plan environnemental, économique, de l'emploi, de la perception et satisfaction des usagers...) ; - Capitaliser la connaissance grâce au recueil des retours d'expérience et à la valorisation des bonnes pratiques.
<u>Indicateurs</u>	Taux d'apposition de l'autocollant Volume de déchets papier Quantité d'IPSA, IPA, stratégie de report Enquête de satisfaction interne (collectivité) Moyens engagés par la collectivité
<u>Animateur(s) :</u> ADEME, Troyes Champagne Métropole	
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u>	<u>Rôle(s) :</u> - Animation de réseau - Information - Mise en œuvre
<u>Calendrier :</u> L'expérimentation débutera officiellement le 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} mai 2025 (sous réserve de l'adoption du présent PLPDMA). Avec une entrée de l'interdiction le 2 février 2023.	

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (En ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	1	114 286€ max	
	Année 2	1	Dont 80 000€ de subvention	
	Année 3	1		
	Année 4	1	Reste à charge : 34 286€	
<u>Subventions Existantes</u>		80 000€ de subvention dans le cadre de l'expérimentation (n'excédant pas 70% du montant total des dépenses). 5 000€ Forfait pour le comptage des boîtes aux lettres sur la totalité de l'expérimentation.		
<u>Evaluation initiale :</u> Coût : €€€ Potentiel d'évitement en T :  Nombre de foyers mobilisés : 			<u>Gisement d'évitement :</u> Réduire de 15% les tonnages collectés de papiers	
<u>Score de priorisation :</u> Priorité 5 (Enjeux : ++ - Accessibilité : ++)				

Axe 8. « Réduire les déchets des entreprises »

ACTION N°8.1 : Promotion et diffusion des « Eco-défis » de la CCI	
<u>Gisement impacté</u>	Déchets des activités économiques
<u>Public cible :</u>	Les activités économiques de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse)
<u>Contexte :</u> La CCI met à disposition des entreprises (commerces, artisans, restaurants...) souhaitant s'engager en faveur du développement durable, un outil simple et ludique pour favoriser l'adhésion, soutenir le Développement Durable des commerçants exemplaires, déployer sa politique environnementale, fédérer les commerçants/artisans autour d'un projet innovant et positif post-crise, satisfaire les nouvelles exigences de la clientèle. Ainsi l'entreprise (commerces, artisans, restaurants...) souhaitant s'engager en faveur du développement durable pourra décider de relever un minimum de 4 défis dans 3 domaines différents (ex : prévention / gestion des déchets, économie d'eau et gestion des fluides, économie d'énergie, utilisation d'écoproduits...).	
<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> • Réduire de 5% les tonnages des DAE <u>Qualitatifs :</u> • Tendre vers une meilleure connaissance de la législation liée aux déchets, • Meilleure appréhension de la prévention des déchets
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	• Lancement du label par la CCI
	• Opération de communication ⇒ Campagne d'information menée par TCM et la CCI
	Un conseiller expert de la CCI accompagne l'entreprise dans le choix de ses défis. - Il l'aide à les mettre en œuvre, étape par étape. - Si nécessaire, il l'aide à monter un dossier d'aides pour financer les travaux et les investissements, s'ils sont éligibles aux différents dispositifs. - Lorsque les objectifs sont atteints, un jury statue sur le dossier présenté par le conseiller, et valide l'obtention du label. - Une fois le label obtenu pour une durée d'un an, l'entreprise se voit remettre de façon officielle son diplôme et un kit de communication.
<u>Indicateurs</u>	Nombre des entreprises concourant au label « Eco-défis »
	Tonnage
<u>Animateur(s) :</u> • CCI	

<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u> - Troyes Champagne Métropole : ⇒ Développement économique ⇒ Prévention et gestion des déchets ⇒ Communication		<u>Rôle(s) :</u> - Animation de réseau - Information		
<u>Calendrier :</u> 2022 : lancement des Eco-défis par la CCI 2023/2024 : définition du plan de communication pour la promotion du label et porter à la connaissance de tous l'existence de ce label.				
Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (En ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.1	/	/
	Année 2	0.1	/	/
	Année 3	0.1	/	/
	Année 4	0.1	/	/
	Année 5	0.1	/	/
	Année 6	0.1	/	/
<u>Subventions Existantes</u>				
<u>Evaluation initiale :</u> Coût : €€€ Potentiel d'évitement en T :  Nombre de foyers mobilisés : 		<u>Gisement d'évitement :</u> -5% des déchets des activités économiques		
<u>Score de priorisation :</u> Priorité 5 (Enjeux : ++ - Accessibilité : ++)				

ACTION N°8.2 : Promotion et diffusion le label « Répar'acteur » de la CMA	
<u>Gisement impacté</u>	Déchets des activités économiques
<u>Public cible :</u>	Les activités économiques et la population de Troyes Champagne Métropole (hors Seine-Barse)
<u>Contexte :</u> Véritable maillon de l'économie circulaire, réparer participe à la réduction de nos déchets en prolongeant la vie des objets pour en finir avec le tout jetable, développer l'économie circulaire et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport. Pour appuyer cette démarche, les Chambres de métiers et de l'artisanat, avec le soutien de l'ADEME, ont déployé un label, Repar'acteurs permettant aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets. Les « Répar'acteurs » s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à une bonne gestion environnementale en minimisant l'impact de leurs activités.	
<u>Objectifs</u>	<u>Quantitatifs :</u> Réduire les tonnages des D3E
	<u>Qualitatifs :</u> - Tendre vers une meilleure connaissance de la législation liée aux déchets, - Meilleure appréhension de la prévention des déchets
<u>Description de(s) sous-action(s)</u>	Rencontrer la CMA afin de déterminer le mode de partenariat
	A définir en partenariat avec la CMA
<u>Indicateurs</u>	Nombre des entreprises affichant le label « Répar'acteur »
	Tonnage
<u>Animateur(s) :</u> CMA	
<u>Partenaire(s) et relais à mobiliser</u>	<u>Rôle(s) :</u>
- Troyes Champagne Métropole : ⇒ Développement économique ⇒ Prévention et gestion des déchets ⇒ Communication	- Animation de réseau - Information
<u>Calendrier :</u> 2022/2023 : Rencontre avec la CMA pour déterminer le mode de partenariat et les modalités de promotion du label 2023/2024 : définition du plan de communication pour la promotion du label et porter à la connaissance de tous l'existence de ce label.	

Moyens alloués :	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (En ETP)	Moyen financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyen financiers prévisionnels (investissement)
	Année 1	0.1	/	/
	Année 2	0.1	/	/
	Année 3	0.1	/	/
	Année 4	0.1	/	/
	Année 5	0.1	/	/
	Année 6	0.1	/	/
<u>Subventions Existantes</u>				
<u>Evaluation initiale :</u> Coût : € € € Potentiel d'évitement en T :  Nombre de foyers mobilisés : 			<u>Gisement d'évitement :</u> Diminution entre 5% et 10% sur les tonnages de déchèteries (ameublement, D3E, loisirs)	
<u>Score de priorisation :</u> Priorité 5 (Enjeux : ++ - Accessibilité : ++)				